

# BULLETIN DE DON

à remettre avec votre règlement

**Je soutiens les actions de mon Centre Communal d'Action Sociale.**

**Je fais un don au CCAS de Landerneau de :**

10 €  20 €  30 €  40 €  50 €

100 €  autre montant : .....€

Je règle le montant de mon don **en espèces** ou **par chèque** à l'ordre du **Trésor public**. Don à déposer directement en Mairie ou au CCAS ou à adresser par voie postale accompagné de ce bulletin au CCAS de Landerneau, Mairie, 2 rue de la tour d'Auvergne, 29800 Landerneau.

**Mes coordonnées :**

Mr  Mme  Société

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Fait le : ...../...../.....

Signature :

Un reçu fiscal me sera envoyé.

Document Ville de Landerneau - Juin 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique.

# JE FAIS UN DON AU CCAS

La solidarité locale en action !



**CCAS de Landerneau**

Centre Théo Le Borgne

1 rue du Dr Pouliquen

29800 Landerneau

Tél : 02 98 85 43 03

[ccas@mairie-landerneau.fr](mailto:ccas@mairie-landerneau.fr)



## LE CCAS DE LA VILLE DE LANDERNEAU AGIT AU QUOTIDIEN POUR LES PERSONNES FRAGILES OU EN DIFFICULTÉ.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics défavorisés ou vulnérables : aide alimentaire , secours d'urgence, écoute, conseils et ou orientation, épicerie solidaire.

Un CCAS peut bénéficier de dons, en contre-partie de quoi **le donateur peut bénéficier de déductions fiscales** prévues par la loi.

### PARTICULIERS

En vertu de l'article 200 du Code général des impôts qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère [...] social. »

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant dans une limite globale de 20% du revenu imposable.

*Par exemple, si je donne 100€ je pourrai déduire 66€ de mes impôts. L'effort final du don sera de 44€.*

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs : « Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter à titre conservatoire, des dons et legs [...]»\*

\* article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles.

### ENTREPRISES

Conformément au Code des impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèce ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60% du montant des versements.



### À QUOI SERT UN DON AU CCAS ?

Quelques exemples :

- **Attribution de tickets alimentaires** aux personnes isolées et aux familles en grande difficulté sur évaluation d'un travailleur social.
- **Animations proposées aux seniors** pour favoriser le lien social : repas des anciens, semaine bleue...
- **Aide sociale facultative** : attribution d'aides financières après épuisement des autres dispositifs (fonds de solidarité logement, associations caritatives...) et validation par le conseil d'administration du CCAS.
- **Achat de produits** pour l'épicerie solidaire.